



Notaires
P a r i s
S a i n t
L a z a r e

Tiffany ATTIA
Audrey VERGER

Notaires Associées

DOSSIER DE VENTE

LISTE DES PIÈCES À REMETTRE PAR LE VENDEUR

Vente d'un lot d'immeuble bâti à usage d'habitation
(**Construction de plus de 10 ans**)

ETAT CIVIL

-Personnes physiques :

- Fiche d'état civil
- Copie de la carte d'identité ou titre de séjour.
- Copie du livret de famille
- Copie du contrat de mariage / PACS
- Copie du jugement de divorce le cas échéant

-Personnes morales (SCI, SARL, SAS ...):

- Statuts (statuts origine et mises à jour)
- Procès-verbal de nomination du gérant (si pas nommé dans les statuts)

PROPRIETE

- Titre de propriété complet
- Dernier avis de taxe foncière
- Plan des lots
- Désignation actuelle des lots

COPROPRIETE

- Etat descriptif de division-règlement de copropriété et ses modificatifs publiés
- Procès-verbaux des 3 dernières assemblées générales,
- Appel de charges du trimestre en cours,
- Carnet d'entretien
- Fiche synthétique de la copropriété
- Pré- état daté à fournir par le syndic et qui doit obligatoirement comprendre :
 - .Montant des charges courantes (dans et hors budget prévisionnel) sur les deux exercices comptables précédents la vente, payées par le vendeur
 - .Sommes restant dues par le vendeur au syndicat des copropriétaires et sommes dues par le syndicat à l'acquéreur,
 - .Etat global des impayés

OCCUPATION

- Si loué : bail et lettre de congé du locataire ou lettre de congé du propriétaire.
- Dernière quittance de loyer
- Etat des lieux de sortie

DIAGNOSTICS

Dossier Diagnostics Techniques (DDT)

PRET HYPOTHECAIRE

S'il existe un prêt en cours, nous transmettrons l'offre de prêt et le tableau d'amortissement.

Si le prêt est remboursé, nous délivrerons une attestation de remboursement.

PLUS VALUE

Analyse avec le client.

T +33 1 84 79 80 70

F +33 1 84 79 80 79

27, Rue d'Athènes

Paris 75009

Métros :

St Lazare
Lignes 3, 12, 13, 14 et RER E

Bus :

Gare St Lazare-Budapest
Lignes 21, 26, 43 et 95

Parking :

Entrée 29 rue de Londres

Membre de l'association de gestion agréée. Le règlement des honoraires par chèques est accepté.

Tout paiement supérieur à 3 000 € doit obligatoirement être effectué par virement :

IBAN FR04 4003 1007 5000
0045 4348 F35

IBAN CDCGFRPPXXX